



Association Nationale des CLI

# **La réversibilité du point de vue de l'ANCLI**

HCTSIN – 8 octobre 2009

Contribution ANCLI



- **RAPPEL DU COURRIER DE L'ANCLI DU 20 MAI 2009**

**PREMIER ENJEU : Les FAVL**

**DEUXIEME ENJEU : La réversibilité**

**« La question de la réversibilité est un second enjeu fort en matière de gestion des déchets radioactifs dans les années à venir. C'est un sujet complexe qui comprend de nombreuses dimensions en plus des questions techniques, et qui intéresse la société dans son ensemble. L'ANCLI est disposée à venir vous présenter les réflexions du groupe CIP France sur la réversibilité pratique, et plus particulièrement les conclusions et la position qu'elle en a retirées. Un débat public est programmé pour 2013. L'ANCLI souhaiterait pouvoir réfléchir avec le HCTSIN sur les possibilités de préparer ce débat, en amont, en particulier sur cette question de la réversibilité, notamment en favorisant une instruction pluraliste du dossier ANDRA qui sera disponible dès 2009. »**



## L'ANCLI et la REVERSIBILITE pour tous déchets

Les documents utilisés seront mis sur site ANCLI début 2010

[www.ancli.fr](http://www.ancli.fr)

### Les ACTEURS LOCAUX CONCERNES PAR :

#### o **Rôle de vigilance :**

- veiller au respect de la loi et son adéquation avec l'évolution de la formulation du problème "réversibilité"
- suivre les aspects techniques, et tous les aspects juridiques, financiers associés à la réversibilité

#### o **Participation à la préparation du dispositif** de gouvernance de la réversibilité avant le démarrage de la construction du stockage **sur 5 à 8 ans**

- procédure pour élaborer la réversibilité
- contribution des citoyens à la réflexion
- **prise en compte de cette réflexion dans les décisions**

#### ➤ **LEUR PARTICIPATION AU DEBAT PUBLIC et LEURS REFLEXIONS (CLIS, ANCLI) ont déjà contribué à améliorer les dossiers**



## QU'APPORTE L'OBLIGATION DE RÉVERSIBILITÉ

- **Maintenir une possibilité de choix de gestion**
- **Vérifier les modes de gestion et pouvoir intervenir pour leur amélioration**
- **Rendre possible l'intervention des acteurs locaux pour :**
  - **peser sur la définition de la réversibilité, en prenant en compte le retour d'expérience des sites existants et les demandes éthiques des acteurs locaux**
  - **suivre et vérifier l'inventaire**
  - **s'assurer que la sûreté est maintenue**

## PROGRAMME de SURVEILLANCE du site, de l'environnement et de la santé

**Les CLI doivent pouvoir intervenir pour :**

- **contribuer à la définition du programme et le suivre**
- **vérifier que la surveillance est adéquate et sinon pouvoir améliorer**



## PROCESSUS DE DECISION POUR DETERMINER LA RÉVERSIBILITÉ pour tous les types de déchets

- Comment estimer que rien d'irréversible ne se produira pendant le remplissage si on ferme les galeries au fur et à mesure ?
- Rôle des CLI et des Comités sur le moyen et long terme : mémoire, expertise, suivi ?
- Quelle expertise soutiendra la décision de réversibilité?
  - besoin d'expertises complémentaires
- **Avis ANCLI et CLIS de Bure**
  - le point de départ de la réversibilité est la fin de l'exploitation
  - ANDRA estime -> réversibilité en remplissage puis rien à la fermeture
  - **CE POINT DOIT ETRE ETUDIE et demande des expertises pluralistes**
- Conclusions du Débat Public
  - Étudier les entreposages pérennes (faisabilité, colis, surveillance)
  - **L'ANCLI demande un examen approfondi de cette option**



## **CONTROLE ET SUIVI DE L'INVENTAIRE**

- **Quelles garanties et durabilité offre l'inventaire : revu tous les 3 ans ou + ou - ?**
- **La réversibilité et la sûreté dépendent étroitement des connaissances :**
  - **type de déchets**
  - **conteneurs**
  - **quantité et forme physico-chimique**

**Les acteurs locaux doivent savoir ce qui entre dans le stockage :**

- **Evolution des pratiques**
- **Mémoire**
- **Robustesse du stockage**



## QUI GARANTIRA LA REVERSIBILITE ?

- Construction, exploitation, suivi et CLIS sont dans la loi de 2006
- Donc sont assurés : le stockage et sa surveillance **EN ACTIVITE**
  
- Notion de Réversibilité : financement, prise en charge ?
  
- **Réflexions à mener:**
  - technique de réversibilité
  - technique d'un stockage réversible et confinant
  - coût de reprise
  - provisions ? si oui : gestion, si non : que fera-t-on en cas de problème ? État, collectivités, citoyens ?
  - ne pas se limiter au cadre technique proposé par l'ANDRA, examiner aussi le concept que peut définir un citoyen (entreposage pérenne avant décision ?)
  
- **Le coût financier** ne doit pas peser sur le stockage et la réversibilité et ne pas retomber sur les territoires d'accueil.



## MEMOIRE et TRANSMISSION

- o **Nécessité de :**
  - **mémoire active** : Documents (stockés où?), informations pour les générations futures ?
  - **et passive** : maintien vie économique, développements socio-économiques autour du stockage

### **Mais**

- Qui sera responsable?
- Comment transmettre une information sur des (millions ?)d'années ?
- o **Maintien d'une structure autour du site ?**
- o **Comment surveiller un site voué à l'oubli ?**

**CES REFLEXIONS SONT POUR TOUT DECHET**



## **COMMENT AVANCER sur LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉVERSIBILITÉ** **Analyse Cowam et CIP**

- **Élaboration du processus décisionnel associé à la réversibilité (étapes, participants, critères, ...) ;**
- **Élaboration du plan de surveillance (au niveau technique, sûreté, impact environnemental ou sanitaire, ...) et construction des indicateurs de suivi ;**
- **Définition des modalités d'évaluation du coût des différentes options associées à la réversibilité ;**
- **Préservation de mémoires active et passive de l'installation ;**
- **Élaboration et mise en place au niveau territorial, d'un projet de développement socio-économique durable ;**
- **Montée en compétence des acteurs de la société civile ;**
- **Transmission intergénérationnelle des compétences et des savoir-faire ;**
- **...**



**Étapes préconisées par le GT européen (Cowam in Practice)  
dans la conception d'un stockage dit réversible PAR ETAPE.**

- **Etape 1 : Entreposage en surface ou subsurface**
- **Etape 2 : Conception, construction du stockage et achèvement du premier alvéole de stockage**
- **Etape 3 : Période de remplissage d'un alvéole avec des colis de déchets**
- **Etape 4 : Période où les colis sont accessibles avant des actions de remblaiement et scellement**
- **Etape 5 : Remblaiement et scellement de l'alvéole**
- **Etape 6 : Période où l'alvéole remblayé et scellé reste accessible avant le remblaiement des galeries**
- **Etape 7 : Remblaiement des galeries**
- **Etape 8 : Période où les accès aux galeries restent ouverts**
- **Etape 9 : Remblaiement des galeries d'accès**
- **Etape 10 : Période où les accès aux puits restent ouverts**
- **Etape 11 : Remblaiement et scellement des puits**
- **Etape 12 : Phase post-fermeture avec contrôle institutionnel**



# Conclusions de l'ANCLI

- **NECESSITE DE PRENDRE EN COMPTE LE POINT DE VUE LOCAL**
  - *Et de faire l'adéquation entre les attentes locales et nationales*
  - *Comment répondre aux demandes de réversibilité, d'alternative stockage-entreposage*
- **NECESSITE DE SUIVI**
  - *Le HTCISN doit pouvoir assumer ce suivi en organisant des rendez-vous entre toutes les parties : exploitant, producteurs de déchets, contrôleurs, experts, CLI, ANCLI et citoyens.*
- **QUI DECIDE DE LA FERMETURE et DU SUIVI du Site**
  - *A priori : décision politique ?*
  - *Le suivi de la réversibilité donc la surveillance incombera à qui ? et surtout qui assumera et qu'appelle-t-on "long terme"? Quand cessera la surveillance : critères*
- **Si problème**
- **QUI prendra en charge le retrait éventuel de colis ET prendra la décision de ce retrait ?**
  - *Options techniques ET financements requis pour assumer un retrait des colis : rien n'est prévu ni envisagé*